

LISTE DES ENTREPRISES PAR DÉPARTEMENT LISTE DES ENTREPRISES PAR ACTIVITÉ

n° Rcs 328659784 - SOCIETE NATIONALE DE REVALORISATION



Jeudi 9 Octobre 2008

YVELINES
Sonchamp

L'usine mal en point fixée sur son sort

CET APRÈS-MIDI, le tribunal de commerce de Versailles rendra sa décision concernant la Société nationale de revalorisation (SNR). Placée en redressement judiciaire depuis le 26 juin, l'entreprise possède deux sites, l'un à Sonchamp, dans le sud des Yvelines, l'autre à Prémery, dans la Nièvre. La liquidation judiciaire n'est pas exclue, même si deux repreneurs sont sur les rangs : la Sobral, société d'affinage d'aluminium de la région lyonnaise, et ARN, entreprise similaire basée dans l'Aisne. Les offres - qui s'élèvent à 300 000 € et 500 000 € - ne prévoient de conserver que 34 à 37 emplois sur les 120 que comptait la SNR. Le site de Sonchamp, où travaillaient 60 personnes, sera abandonné de toute façon. « Si nous sommes choisis, nous nous concentrerons sur les installations de Prémery, confie l'un des deux candidats à la reprise. L'usine a trois ans seulement et la technologie est plus moderne. » Un professionnel de la filière affirme : « Sonchamp, c'est une usine qui était déjà obsolète au début des années 2000. Elle n'a bénéficié d'aucune amélioration depuis. » Les ouvriers de Sonchamp ne comprennent pas que leur société en soit là alors qu'on leur annonçait en 2007 que la SNR avait vu son chiffre d'affaires croître de 82 % pour se consolider à 63 millions d'euros ! En réalité, depuis 2006, les difficultés allaient en s'accroissant. Perte de confiance des organismes financiers, dépôts de bilan de gros clients, mise en route toussotante à Prémery après des investissements énormes... « Les dirigeants n'ont pas réagi comme il fallait, juge un concurrent. Il n'y avait plus personne à la barre du bateau. » Une absence de réaction qui a sans doute été l'un des accélérateurs de la déconfiture d'une société dont le déficit atteint 28 M € aujourd'hui. Dans son rapport, l'administrateur judiciaire n'est pas tendre avec les cadres : « On notera l'absence de comptabilité analytique, l'absence de personnel d'encadrement supérieur aux compétences financières ou comptables, l'incompétence en la matière reconnue par le dirigeant, une désorganisation administrative certaine », écrit-il notamment. Plusieurs fois, il évoque aussi « des comptes falsifiés » par des dirigeants qui auraient cherché à minimiser leurs difficultés de trésorerie. Nous avons tenté de contacter les dirigeants de la SNR, qui n'ont pas donné suite à nos requêtes.

Maxime Fieschi

Tous droits réservés : Le Parisien

